

M. et Mme CATEL Frédéric  
137 rue Virginie Ghesquière  
59890 Deûlèmont  
Tél : 03/20/85/02/24  
Messagerie : [fred-59@orange.fr](mailto:fred-59@orange.fr)

A Deûlèmont le 07/06/18

à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

**Objet : Enquête publique pour l'enregistrement d'une activité de concassage-criblage de la société Soternor, rue d'Ypres à Deûlèmont, comprenant l'activité principale suivante soumise à enregistrement au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : 2515-1-b : Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes.**

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous exposer mon avis concernant l'enquête en cours de l'enregistrement pour la société Soternor d'une activité de concassage-criblage rue d'Ypres à Deûlèmont.

En effet, suite à une réunion publique organisé par M. le Maire le lundi 28/05/18 à 9h00 à l'hôtel de ville, en présence d'un des dirigeants de la société Soternor, M. Delle Vedove Réinaldo.

Je me dois aujourd'hui de vous faire part de certaines de mes interrogations laissées sans réponse concrète de la part de M. Delle lors de cette réunion et que je souhaite voir inscrites dans le registre de consultation.

- Garantie des jours et des horaires d'utilisation du matériel pour l'activité de concassage-criblage ? En effet, entre la présentation sur le dossier et la discussion avec le dirigeant de cette entreprise, lors de la réunion publique , les horaires ne sont pas les mêmes
- Est il possible de garantir l'impossibilité de surcroît d'activité vis à vis de celle effectuée actuellement ? Lors de la réunion le dirigeant nous fait part d'une impossibilité de surcroît d'activité dans ce domaine. Apparemment cette activité est actuellement de 4 à 5 fois par an
- Garantie de la distance d'utilisation du matériel, il est inscrit dans la présentation du dossier 110 mètres, mais lors de la réunion on nous indique que ce matériel est déplacé régulièrement sur le site pour effectuer cette mission
- Précautions prises pour la limitation des poussières ? Aujourd'hui il semblerait qu'aucune pulvérisation ne soit faite pour cette activité. Plusieurs riverains habitant juste derrière cette société se plaignent certains jours d'une impossibilité d'étendre du linge ou de boire un verre sur leur terrasse du fait de la poussière. Il y a lieu de prendre aussi en considération l'arrêté de protection de Biotop FR 380 0449 Identifiant national 310030097 pour les prairies des Willemots à Frelinghien qui se trouvent à environ 650 mètres de cette activité et de l'impact éventuel sur la faune et la flore.
- Précautions prises pour la pollution des sols ? Apparemment du fait qu'il n'y aurait aucune pulvérisation de faite sur cette activité actuellement, il n'y aurait pas pas de risques majeurs....

- Précautions prises pour les risques liés aux incendies pour cette activité ? Aujourd'hui, il semblerait que du fait d'un risque mineur pour cette activité, les moyens mis en place pour cette précaution soit eux aussi minime...
- Risque du bruit et des vibrations annoncé 70 db le jour et 60 db la nuit. Est il prévu des moyens efficaces de vérification en sachant que les 1ères habitations sont à moins de 100 mètres de l'activité ? De même quelles sont les garanties qu'il n'y aura pas d'activité de ce type la nuit ?

Je vous prie, Monsieur le Commissaire enquêteur, de tenir compte de mes arguments et de les consigner dans le registre des requêtes.

Veillez agréer Monsieur le commissaire, mes sincères salutations.

M. CATEL Frédéric